



PROTOCOLE D'INTERVENTION POUR LE BIEN- ÊTRE DES ENFANTS A L'ECOLE

Communication aux représentants légaux

Le bien-être de l'enfant est une préoccupation fondamentale à l'école.

L'école *Le petit prince de MENIL* s'inscrit dans le programme de lutte contre le harcèlement (pHARe) déployé par le ministère de l'Éducation nationale.

Le protocole présenté en réunion de rentrée est un élément du plan de prévention contre le harcèlement élaboré par l'établissement. L'objectif est de traiter les situations d'intimidation/harcèlement entre élèves qui pourraient se présenter au sein de l'école.

Le directeur, les enseignants et l'ensemble des adultes de l'école s'engagent à être particulièrement attentifs à toutes situations de brimades, d'intimidation, de mise à l'écart ou de harcèlement...

Deux référents « bien-être » ont été nommés au sein de l'école, ils sont disponibles pour accueillir toute personne souhaitant se confier concernant la situation d'un élève.

<i>Mme Sylvie HAY</i>	<i>02 43 70 25 60 – ce.0530328u@ac-nantes.fr</i>
<i>Mme Mélanie ALLAIN</i>	

Dans le cadre de la mise en œuvre du protocole, tout élève est susceptible d'être rencontré par les référents « bien-être » pour contribuer par ses suggestions à l'amélioration de la situation d'un camarade ; il s'agit d'entretiens brefs et peu nombreux, qui n'empiètent jamais sur le temps de travail de l'élève ». Ces rencontres internes à l'école ne feront pas l'objet d'une communication spécifique à l'attention des parents.

La directrice
pour l'ensemble de l'équipe éducative

Signatures des représentants légaux :